







## FDC66 > Newsletter #79



- **▶ LA CHASSE DANS LE VISEUR DU CONSEIL D'ÉTAT**
- > Suspension de la chasse de la Tourterelle des bois
- > Chasses traditionnelles : un succès et un échec
- **▶ LOBBIES ANTI-CHASSE "EN COUR" À L'ASSEMBLÉE NATIONALE**
- > L'inquiétante ignorance de nos ruralités par certains députés : l'exemple de Cédric VILLANI
- + La FDC66 soutient la pétition pour la défense de la ruralité de nos amis de la FDC11
- + Les chaleureux remerciements de la FRC PACA et de la l'ANDCTG à la FDC66

## 1

## **CONSEIL D'ÉTAT - acte1**

### > Suspension de la chasse de la tourterelle des bois pour la saison 2020/2021



Cette décision fait suite aux recours de la LPO et de One Voice visant à suspendre l'arrêté ministériel du 27 août 2020.

Le juge des référés a estimé que le gouvernement n'a pas apporté d'éléments suffisants pour justifier l'autorisation de cette chasse.

La chasse à la tourterelle des bois a donc été suspendue le 11 septembre dernier.



Paris, le 11 septembre 2020

#### **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

#### Suspension de l'autorisation de la chasse de la tourterelle des bois

Le juge des référés du Conseil d'État suspend aujourd'hui l'autorisation de la chasse de la tourterelle des bois pour la saison 2020-2021. Il note en effet que l'espèce a diminué de près de 80% en 15 ans, que les experts recommandent l'interdiction de la chasse de cet oiseau sauvage et que le Gouvernement n'a pas apporté d'élément permettant de justifier son autorisation.

La Ligue pour la protection des oiseaux et l'association One Voice ont demandé au juge des référés du Conseil d'Etat de suspendre l'arrêté du 27 août 2020 qui autorise la chasse de la tourterelle des bois et fixe à 17 460 spécimens le quota maximal de prélèvements.

Le juge des référés du Conseil d'Etat a tout d'abord relevé que le nombre de tourterelles en Europe a diminué de près de 80% entre 1980 et 2015, tout particulièrement sur la voie de migration occidentale dont fait partie la France.

Il a ensuite rappelé que, pour faire face à un tel déclin, les Etats signataires de l'accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (« AEWA »), dont fait partie la France, ont élaboré en 2018 un « plan d'action international pour la conservation de la tourterelle des bois ». En vertu de ce plan, la France s'est engagée à élaborer un « cadre solide de modélisation de la gestion adaptative » pour la chasse de cette espèce.

Le juge des référés du Conseil d'Etat a observé que le comité d'experts sur la gestion adaptative (CEGA), qui réunit notamment des représentants de la fédération nationale des chasseurs et de l'office français de la biodiversité, a recommandé d'interdire la chasse de cette espèce afin d'enrayer son déclin. Il a par ailleurs relevé que cette espèce ne faisait à l'heure actuelle l'objet d'aucune mesure de conservation spécifique, l'administration ayant notamment différé, compte tenu de l'état d'urgence sanitaire, l'adoption du plan national de gestion de la tourterelle du premier semestre de l'année 2020 à celui de l'année 2021.

Enfin, il a observé que le quota de prélèvements fixés par l'arrêté, en très légère diminution par rapport à l'année précédente, avait été uniquement déterminé au regard du constat d'une baisse tendancielle de la population européenne sur les décennies passées. Or, selon le juge des référés, un tel constat aurait dû conduire le gouvernement à interdire la chasse à la tourterelle des bois, et non à réduire proportionnellement le quota maximal de prélèvements.

Pour toutes ces raisons, le juge des référés a prononcé la suspension de l'arrêté du 27 août 2020.

#79 FDC66 2 sur 10

## 2 CONSEIL D'ÉTAT - acte2 > un succès et un échec...

### Le Conseil d'État confirme les décisions de l'État sur les chasses traditionnelles

Le Conseil d'État vient de rendre ses décisions suite à l'examen des référés suspensions initiés par ONE VOICE :

- sur les quotas des chasses aux pantes, matoles et tenderies d'une part,
- et par la FNC et la FRC PACA sur le refus de la ministre de fixer un quota pour les gluaux, d'autre part.

Les recours exercés par l'association One Voice à l'encontre des arrêtés fixant les quotas d'oiseaux capturés selon les modes de chasses traditionnelles aux pantes, matoles et tenderies (départements concernés 40, 64, 47, 33 et 08) sont rejetés.

C'est la bonne nouvelle à retenir de ces décisions du Conseil d'Etat.

Nos arguments concernant l'absence d'urgence ont bien prospéré, le juge estimant que :

« les éléments avancés par l'association requérante [...] ne suffisent pas à remettre en cause ceux produits par la ministre de la transition écologique et par la fédération nationale des chasseurs, concernant en particulier l'importance des populations d'oiseaux concernés [...], le caractère sélectif des méthodes de capture en cause et les précautions imposées aux chasseurs ».

Ces arrêtés restent donc en vigueur cette saison, dans l'attente d'un jugement par le juge du fond.



Par ailleurs, le juge des référés a malheureusement rejeté notre recours demandant la suspension de l'interdiction de la chasse à la glu.

Il a estimé que l'urgence à statuer n'est pas démontrée compte-tenu des doutes qu'entretient la ministre de la transition écologique sur la compatibilité des dispositions de la loi française avec le droit européen (directive « Oiseaux »).

A cet égard, le juge se fonde expressément sur la décision du Conseil d'Etat du 29 novembre 2019 adressant à la Cour de justice de l'Union européenne des questions préjudicielles sur ce point.

Nous vous rappelons que l'avocat général de la Cour rendra ses conclusions le 10 décembre prochain et répondra ainsi aux éléments produits par toutes les parties prenantes.

(source FNC)

#79 FDC66

## 3

## <u>DÉPUTÉS SOUS LA COUPE DES LOBBIES VERTS</u>

"Prêts à légiférer contre la chasse sans avoir jamais rencontré la moindre personne concernée et avec une ignorance abyssale du sujet." FNC

Les lobbies anti-viande et anti-chasse ont totalement préempté une proposition de loi qui regroupe l'essentiel des mesures du RIP. La rédaction de cette proposition, concernant la chasse à courre, pourrait représenter un risque d'interdiction d'utilisation des chiens courants à la chasse en France.

Il faut rappeler qu'une proposition de loi est portée par des députés signataires.

Qui sont-ils? Que savent-ils de la ruralité qu'ils veulent ainsi régenter sous la coupe de l'idéologie sectaire des environnementalistes de salon? Hélas, pas grand chose.

L'exemple du député de Paris, Cédric VILLANI et de quatre autres signataires Matthieu ORPHELIN, Frédérique TUFFNELL, Sébastien NADOT, Paula FORTEZA est édifiant.

Dissident de LREM, il a rejoint le tout nouveau groupe EDS (Ecologie Démocratie Solidarité).

Cette proposition de loi passera le 8 octobre à l'Assemblée Nationale et elle sera suivie d'un débat dans l'hémicycle. Soit elle est votée, soit elle est rejetée.

Dans ce communiqué, la FNC appelle au sursaut des parlementaires de terrain, gardiens du bon sens et de la défense de la vraie vie des gens qui les ont élus.

A noter que le rejet éventuel de ce texte n'augure pas de ce qu'il adviendra du RIP qui continuera à suivre son processus

#### Villani: une proposition de loi sans connaître le sujet ...

Le 25 septembre 2020 à Issy-les-Moulineaux

Par respect pour la démocratie représentative, la Fédération Nationale des Chasseurs, représentée par son Directeur Général Nicolas Rivet, a répondu à l'invitation des parlementaires signataires de la « Proposition de loi relative à de premières mesures d'interdiction de certaines pratiques génératrices de souffrances chez les animaux et d'amélioration des conditions de vie de ces derniers » qui vise à interdire des pans entiers de nos activités rurales, tant pour l'élevage que pour la chasse. Il aurait été facile de refuser de venir à l'Assemblée Nationale alors que cette PPL n'a fait l'objet d'aucune concertation au préalable avec les éleveurs et les chasseurs.

Par contre, cette initiative parlementaire reprend l'intégralité des arguments des lobbies anti chasse et anti viande, laissant à penser qu'ils ont été largement consultés avant la rédaction de ce texte choquant et profondément anti rural, comme si les ruraux étaient des citoyens de seconde zone. Au regard de cela, le Président Willy Schraen ne pouvait être présent.

Pour la FNC, cette audition illustre la duplicité des signataires et en particulier de Monsieur Villani qui prône tous les jours dans les médias le respect et l'écoute de la société civile, qui défend les minorités et qui donne des leçons sur l'importance de la concertation.

Alors comment peut-on être à l'origine d'une proposition de loi qui demande l'interdiction de toutes les chasses traditionnelles, de la chasse à courre ainsi que de toutes les chasses aux chiens courants, sans avoir jamais rencontré la moindre personne concernée et avec une ignorance abyssale du sujet...si ce n'est pour faire un coup politique ?

Les députés signataires veulent pourtant interdire la chasse pour des centaines de milliers de chasseurs de France alors que nombreux sont ceux qui reconnaissent la contribution de la chasse à la biodiversité et aux territoires ruraux.

La FNC appelle les parlementaires de la Commission des affaires économiques, et ensuite tous les parlementaires, à s'opposer le 8 octobre à ce texte liberticide qui nie l'identité rurale de nos terroirs.

Fédération Nationale des Chasseurs



## MOUVEMENT RURAL > LA SOLIDARITÉ S'IMPOSE!

## LA FDC66 SOUTIENT LA PÉTITION DU CONSORTIUM "MOUVEMENT RURAL DE L'AUDE"

La Fédération des chasseurs de l'Aude a initié sur son département un consortium du « mouvement rural » regroupant la FDC11, la Chambre d'agriculture, la FDSEA, les JA, le syndicat des vignerons, la FD de pêche, les associations des chasseurs aux chiens courants.

Sur proposition du Président de la FDC66, Jean-Pierre SANSON, son conseil d'administration apporte son entier soutien à cette démarche.

Vous pouvez signer la pétition pour la défense de la ruralité en cliquant sur ce lien :

PÉTITION RURALITÉ









Cette pétition adressée à TOUS LES FRANÇAIS pour le maintien des traditions et de la vie dans nos campagnes

Préserver mon droit à vivre dans mon village, en accord avec le bien être animal, en me prononçant contre le RIP ·

- Vivre de la ruralité sans avoir à me justifier de : cultiver, chasser, pêcher,...
- Continuer à transmettre mes passions à mes enfants et à mes petits-enfants
- Vivre de mon élevage familial pour manger sainement
- Posséder des animaux de compagnie, chien, chat et autres
- Rendre légitime notre mode de vie et la vie en campagne avec ses avantages et inconvénients

#79 FDC66 5 sur 10



### RETOUR SUR LA MANIFESTATION DE PRADES

#### > LES REMERCIEMENTS CHALEUREUX DE NOS AMIS DE LA FRC PACA ET DE L'ANDCTG

Monsieur le Président Jean-Pierre SANSON, Monsieur le représentant du Conseil d'administration, Monsieur le Directeur,

Nous tenons par la présente à vous remercier de votre engagement sans faille à nos côtés pour préparer au mieux la manifestation de Prades samedi dernier.

Gérer en urgence la logistique de ce rassemblement n'était pas chose simple: nous avons très sincèrement apprécié votre disponibilité, votre serviabilité et le dynamisme de votre Fédération!

Nous venons aussi de visionner le reportage d'une très grande qualité réalisé par vos services. Il sera la trace de notre action, ce jour-là!

Effectivement, nous ne jouions pas à domicile mais dans une ville à haute valeur symbolique. Votre soutien n'en a été que plus appréciable : nous avons prouvé que la chasse était unie derrière la glu, qu'elle était capable de se mobiliser rapidement, pour défendre non seulement une cause mais la chasse en général.

Plus que leur mobilisation, les chasseurs ont montré à Prades, une image énergique, solidaire et respectueuse.

Vous le savez, nous étions surveillés de près, les autorités ont craint pendant une dizaine de jours toutes sortes de débordements. Monsieur le Maire de Prades a été, tout au long de la journée, en contact avec Jean CASTEX.

Il a pu témoigner de notre nombre, de nos activités et surtout de la très bonne tenue de notre rassemblement. Comme le Préfet, le Sous-Préfet, le Colonel de gendarmerie des Pyrénées Orientales, il nous en a très sincèrement remercié. Néanmoins, cette manifestation pour la défense de la glu n'est qu'un énième round dans ce combat qui dure depuis plus de vingt ans.

Actuellement, les choses s'accélèrent : nous sommes dans une situation de combat permanent qui, nous l'espérons, touche à sa fin. Par l'action politique et juridique, nous espérons sauver notre pratique au niveau européen.

Nous envisageons un dernier combat à l'échelle nationale, celui du congrès de l'UICN initialement programmé en Janvier à Marseille, aujourd'hui suspendu. Barbara Pompili a mis un point d'honneur à ce que la glu soit détruite pour ce congrès. Elle portera aussi, poussée par une poignée d'intégristes, d'autres projets de destruction : la tourterelle des bois, les autres chasses traditionnelles, la chasse à courre, la chasse aux chiens courants... Ce prochain rendez-vous ne doit pas être uniquement celui de la glu. Les mois à venir nous dirons quel sera le niveau de mobilisation, la pandémie de COVID 19 en dictera la mise en œuvre. Dans tous les cas, nous ne resterons pas silencieux pour la glu.

Vous remerciant à nouveau de l'aide apportée par votre Fédération, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Monsieur le représentant du Conseil d'Administration, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Marc MEISSEL Président de la FRC PACA



Eric CAMOIN Président de l'ANDCTG



#79 FDC66 6 sur 10

## Plus de 25000 personnes ont été touchées par le reportage de la FDC66 sur la manifestation de Prades

À voir ou à revoir en cliquant sur l'image



#### COVID 19: RESTONS RESPONSABLES! AVEC L'AIMABLE AUTORISATION DE NOS AMIS DE LA FDC12 (cliquez pour télécharger)



#### **CHASSEURS RESPONSABLES**

Pour se protéger et protéger les autres Avons les bons gestes











#### COMMUNICATION

Pour communiquer avec vos adhérents. privilégiez l'utilisation des mails ou des texto et évitez l'envoi de courriers



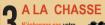
**CHASSES COLLECTIVES** 



Au moment du rond : faites des groupes de 10 pe pour donner les consignes.

- Privilégiez un lieu ouvert et aéré
- Respectez une distance de 1 m entre chaque personne.
- Pour partir se poster, faites des groupes de 10 personnes maximum et désignez un chef de ligne qui emmènera le groupe et postera les tireurs.





(pas de prêt de cartouches, de balles...). avant et après usage



Les déplacements se font à une seule personne par véhicule En cas de transport collectif. port du masque

Le transport de l'animal est réalisé par une seule personne. Privilégiez l'éviscération sur place.

L'opération sera réalisée par une seule personne en utilisant des gants propres et en portant un masque.

Malgré tout, si l'animal est trop imposant pour être déplacé par une seule personne, les chasseurs associés au déplacement de l'animal doivent être tous équipés de gant et de masque



#### **APRES LA CHASSE**

Tout le monde se lave les mains.

A la salle de découpe, on respecte les distanciations et on se lave les mains avant d'enfiler une paire de gants et de mettre un masque pour la découpe.

Pour suspendre l'animal, si plusieurs personnes participent l'opération, elles devront respecter les mêmes règles. Privilégiez la règle suivante pour le dépeçage et la découpe : une carcasse, une personne.

N'échangez pas votre matériel et pensez à le désinfecter après usage. Pensez à changer les gants entre chaque carcasse.

TRANSPORT DE LA VENAISON

Pour le partage de la venaison, seuls des sacs à usage unique



Mettre à disposition du gel hydroalcoolique. Le lavage des mains avec du savon avant et pendant la préparation des repas est une mesure essentielle. Ce lavage doit avoir lieu après tout geste contaminant (après avoir toussé, après s'être mouché, etc.). Pour la prise de repas, respectez la « jauge » de 4 m² par personne dans un lieu fermé. Désinfecter le local de chasse avant et après la journée (poignées de porte. interrupteurs...).

#### FIN DE LA JOURNEE DE CHASSE

Les gants et les masques doivent être jetés dans une poubelle prévue à cet effet en partant du local. Pensez à vous laver les mains avant de le quitter et de regagner votre domicile. Le local de chasse ainsi que les autres installations utilisées devront être entièrement nettoyés (surfaces utilisées, poignées de porte,

sol et matériels) après chaque jour de chasse.





! Attention ! Ne pensez pas que la congélation soit susceptible d'inactiver systématiquement le virus. Les premières études montrent que la réfrigération et la congélation ne constituent pas un traitement d'inactivation pour ce virus. Il faut qu'il soit exposé à une température d'au moins 63° pendant 4 min pour être inactivé.

#### REPAS DE CHASSE **Restons vigilants**

Gardons les bons gestes



#### Dispositions générales

- Respecter la distance d'1 mètre entre chaque personne , sauf pour un même groupe.
- ✓ Installer un distributeur de gel hydroalcolique à l'extérieur du local (prévoir un petit stock de masque).
- M Augmenter l'aération naturelle des locaux.
- Diffuser des affiches précisant les consignes et modalités de
- Le local, ainsi que toutes les autres installations, doivent être nettoyés (surfaces utilisées, poignées de porte, sol et matériels...).

#### Préparation des repas



- Se laver les mains régulièrement,
- Porter obligatoirement un masque ☑ Dédier un poste à chaque personne,
- Gel hydroalcolique à disposition
- Eviter échanges de matériels (couteaux, fourchettes...),
- Privilégier poubelle à commande manuelle ou sans couvercle
- Itiliser produit nettovant et désinfectant pour nettoyage plans de travail et ustensiles,

#### Accueil et apéritif



- Privilégier un apéritif à l'extérieur en respectant
- plusieurs personnes (cacahuettes, chips, etc...)
- Service effectué avec un masque

#### Organisation des tables



Organiser les circulations et emplacements des

- tables pour maintenir la distance de sécurité (10 personnes maximum par table)
- Prévoir un espace large entre les tables pour la circulation des personnes en charge du service,
- Organiser rapidement le placement des personne afin d'éviter toute file d'attente.



#### Buffet

- De préférence, éviter les buffets, Si obligation de buffet, service par une ou deux personnes avec masque,
- Protéger les denrées présentées en huffet Prioriser l'utilisation des ustensiles par une seule personne,





#### Se laver les mains avant toute manipulation de

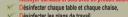
- Service par une personne avec masque : éviter le plat qui circule de main en main,
- Préférer les condiments à usage unique, la vaisselle ietable les nouhelles ouvertes
- Supprimer le café au comptoir, uniquement servi





- Respecter la distanciation (sinon prévoir un masque), Prévoir gel hydroalcolique et point d'eau.
- ne ne nas échanger les ustensiles.





- Désinfecter les plans de travail.
- Désinfecter tous les ustensiles avant servis pour la préparation et les services,
- Désinfecter les poubelles, toilettes, poignées de portes, interrupteurs et tous les points contacts.
- Effectuer le lavage avec des produis adaptés et
- privilégier l'utilisation d'un lave-vaisselle à 60°, Stocker la vaisselle et les ustensiles propres dans un endroit à l'abri des contaminations.







# LA CHASSE: FORCE ÉCONOMIQUE DES TERRITOIRES

Si la manifestation de PRADES a démontré la mobilisation de tous les chasseurs pour défendre leurs traditions et leur art de vivre rural, il ne faut pas oublier l'importance de conserver, dans nos territoires, un tissu économique vital. La chasse y participe largement.

Un exemple avec Franck PAGES, créateur de FB CONCEPT à Lézignan Corbières (11).

Il emploie 10 salariés. Vends dans toute la France et espère à terme doubler ses effectifs.



#79 FDC66 9 sur 10

Cette newsletter est distribuée par mail, intranet et sur les réseaux sociaux de la FDC66.

Elle présente une information vérifiée par sa Direction et ses Techniciens.

Elle est garantie sans "Fake News" ni polémiques stériles.

Merci de la partager largement sur vos réseaux pour contribuer au rayonnement d'une image juste et positive de la chasse.





### Fédération Départementale des Chasseurs

des Pyrénées Orientales







#79 FDC66 10 sur 10